

SYNDICAT CUBZADAIS FRONSADAIS

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : CUBZADAIS FRONSADAIS

Synthèse de l'année 2016

0072
000453

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 106 analyses bactériologiques et 118 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



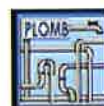
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Les eaux distribuées sur l'ensemble du syndicat proviennent de 7 forages profonds captant la nappe de l'Eocène situés sur les communes de Saint André de Cubzac ("Doret 1 et 2"), Peujard ("La Brauge"), Salignac ("Les Nauves") et les Billaux ("Pont Girard 2", "Palu de Rabi 3" et "Rabi Girard"). L'eau subit un traitement de déferrisation, de neutralisation (correction du pH) suivi d'une désinfection au chlore gazeux dans les stations de "Doret" à Saint André de Cubzac, "La Brauge" à Peujard et "Girard" aux Billaux et "Les Nauves" à Salignac. Ces forages sont dotés de périmètres de protection. Cette eau est ensuite distribuée sur le réseau constitué des 34 communes du syndicat des eaux. La SOGEDO exploite les stations de traitement et l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable du syndicat.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,40 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 13,90 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,39 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>



UGE : 0072 SYNDICAT CUBZADAIS FRONSADAIS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX CUBZADAIS FRONSA.

Adr : 2 RUE LOUISE MICHEL

33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000044	PONT DE GIRARD 2	197	ON	TE		15/03/1993		10/01/1995	80%
033000045	PALU DE RABI 3	62	ON	TE		15/03/1993		10/01/1995	80%
033000046	RABI GIRARD	2544	ON	TE		15/03/1993		10/01/1995	80%
033000240	LA BRAUGE	1470	OO	TE		20/12/1983		10/01/1995	100%
033000262	LE DORET 3	1870	OO	TE		31/07/1995		02/02/1996	100%
033000263	LE DORET 2	10	ON	TE		23/09/1993		10/01/1995	80%
033002558	LES NAUVES	2637	OO	TE	06/02/2009	10/11/2008		05/11/2009	100%
Indice consolidé /UGE									93,6 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000537	PONT DE GIRARD	TTP	2767	5		5	
033000689	LA BRAUGE	TTP	1394	6		6	
033000711	DORET N 2	TTP	1832	6		6	
033002765	LES NAUVES	TTP	2595	6		6	
033000453	CUBZADAIS FRONSADAIS	UDI	48812	88		89	
Total				111		112	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP